

Avis aux actionnaires de la SICAV Ixios Funds

Modification du Prospectus de la SICAV IXIOS Funds et de ses compartiments

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Président de la SICAV, Ixios Asset Management représentée par son Directeur Général, a décidé de procéder aux modifications suivantes du prospectus de la SICAV IXIOS Funds et aux suppléments relatifs à certains compartiments :

Commissions de surperformance pour tous les compartiments de la SICAV IXIOS Funds (Date d'effet 01/07/2022)

Conformément à la Position DOC-2021-01 de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et en application des orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) concernant les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs (ESMA34-39-9922), Ixios Asset Management a procédé à la modification du prospectus du fonds et de ses compartiments afin de se conformer aux orientations de l'ESMA en adaptant notamment :

- La méthode de calcul des commissions de surperformance ;
- La fréquence de prélèvement des commissions de surperformance ;
- Le rattrapage de performances négatives.

Information sur les risques de durabilité pour les compartiments IXIOS SMART MANUFACTURING, IXIOS RECOVERY et IXIOS ENERGY METALS de la SICAV IXIOS Funds (Date d'effet 01/07/2022)

Le profil de risque de tous les fonds a été précisé en rajoutant les risques de durabilité pour chacun des compartiments en indiquant que le risque de durabilité n'est pas pris en compte dans la gestion de ces compartiments.

Information sur le règlement Taxonomie pour tous les compartiments de la SICAV IXIOS Funds (Date d'effet 01/07/2022)

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, Ixios attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la classification relative au règlement SFDR (UE 2019/2088) des compartiments de la SICAV IXIOS Funds (Date d'effet 01/07/2022)

Le prospectus de la Sicav a été modifié afin de préciser la classification SFDR des compartiments :

- Article 8 pour Ixios Gold
- Article 6 pour les autres fonds.

Le Prospectus de la Société contenant les modifications susmentionnées ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur sont publiés sur le site de l'AMF : https://geco.amf-france.org/Bio/info_SG.aspx?prev=&SEC=LPG&NumSG=26507

Une version papier de ces documents vous sera transmise sans frais sur demande.
Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance de ces documents.

Le service relations investisseurs de la Société de Gestion se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Tél. : + 33 1 89 19 87 30

Mail : contact@ixios-am.com

Le Président
Ixios Funds